ECHANGE DE NOTES (les 7 février et le mars 1952) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES CONCERNANT LES PHOQUES À FOURRURE DANS LE PACIFIQUE NORD

I am directed to propose that this I joint undertaking be ex-L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada par intérim

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

No 192

Ottawa, le 7 février 1952

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord provisoire entre les États-Unis d'Amérique et le Canada concernant les phoques à fourrure, qui a été conclu par un échange de notes signées à Washington, les 8 et 19 décembre 19421, et prorogé par un échange de notes signées à Washington, le 26 décembre 19472.

Étant donné le fait que la coopération internationale est nécessaire pour conserver la précieuse ressource naturelle que représentent les phoques à fourrure, et que, dans ce domaine, elle a déjà fait ses preuves par le passé, mon Gouvernement considère qu'il est indispensable d'entreprendre prochainement des négociations en vue de conclure une nouvelle convention multilatérale relative à la chasse pélagique des phoques. Toutefois, mon Gouvernement est d'avis que, pour traduire fidèlement les préoccupations particulières des divers pays qui s'intéressent aux phoques à fourrure du Pacifique Nord, une telle convention doit être fondée, dans toute la mesure du possible, sur des données scientifiques. Il estime donc qu'il serait hautement souhaitable, pour faciliter la conclusion d'une nouvelle convention sur les phoques à fourrure, d'accroître la somme des renseignements concrets dont on dispose actuellement sur la distribution, les migrations et les habitudes alimentaires des phoques à fourrure dans cette région.

Votre Excellence se souviendra qu'en 1949 et 1950 le Service des pêcheries du Gouvernement japonais, agissant en coopération avec le Service de la pêche et de la chasse du Gouvernement des États-Unis et sous les auspices du Commandant en chef des Puissances alliées, a procédé, au large des côtes japonaises, à des recherches préliminaires concernant les phoques à fourrure. Bien que ces recherches n'aient pas eu des proportions assez vastes pour aboutir à des conclusions définitives quant au nombre des phoques des îles Pribilof qui emigrent vers les eaux situées au large des côtes japonaises, ni quant aux quantités de poissons d'intérêt commercial consommées par ces phoques, les résultats Obtenus semblaient indiquer que de nouvelles recherches, auxquelles on donherait l'ampleur voulue, pemettraient sans doute de recueillir les données nécessaires. Mon Gouvernement estime qu'il serait très désirable de pour-Suivre les recherches au cours de l'hiver et du printemps de cette année, en profitant du fait que les phoques marqués aux îles Pribilof et susceptibles d'être <sup>c</sup>apturés seront plus nombreux cette année que pendant plusieurs années à venir.

En conséquence, mon Gouvernement propose d'exécuter, pendant une période de cinq mois consécutifs à partir de février 1952, un programme commun de recherches visant à recueillir, sur la distribution, les migrations et les habitudes alimentaires des phoques à fourrure du Pacifique Nord, des renseignements de caractère scientifique qui pourraient être utiles pour l'élaboration du texte d'une convention sur les phoques à fourrure. Afin de donner une forme concrète à cette proposition, mon Gouvernement invite les Gouvernements du Japon, du Canada et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à pren-

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1942, nº 25. (2) Recueil des Traités 1947, nº 36.